

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Technicien principal territorial de 2^e classe, vous êtes responsable du service Urbanisme et Développement durable de Technville, ville moyenne de 20 000 habitants située en milieu rural et à moins de 100 km d'une métropole de plus de 500 000 habitants.

Au cœur de la ville, l'ancien hôpital public, d'une surface de 10 000 m² sur une parcelle de 2 hectares a été désaffecté à la suite du transfert de l'activité dans des bâtiments neufs.

Le Maire de Technville souhaite dynamiser la vie économique et sociale de son territoire en transformant le site de l'ancien hôpital en tiers-lieu.

Dans un premier temps, le Maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les tiers-lieux dans la dynamisation des territoires.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à implanter et à pérenniser un tiers-lieu sur le site de l'ancien hôpital.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Plus de 1 400 tiers-lieux en France...Inégalement répartis sur le territoire » (extrait) - Rapport - *Labo Société Numérique* - 26 septembre 2018 - 6 pages
- Document 2 :** « Les 6 types de tiers-lieux les plus rencontrés » - *Etic, foncièrement responsable* - 21 mars 2022 - 5 pages
- Document 3 :** « Découvrir les tiers-lieux en France » - *Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - France tiers-lieux* - 2020 - 1 page
- Document 4 :** « AMI Tiers-lieux 2022-2024 » - Le guide des aides en Nouvelle-Aquitaine - *les-aides.nouvelle-aquitaine.fr* - consulté le 26 août 2022 - 4 pages
- Document 5 :** « Soutenir l'essor des tiers-lieux » - *Banque des territoires* - 2022 - 6 pages
- Document 6 :** « Nos territoires en action - Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! » - Synthèse rapport 2021 (extrait) - *France Tiers lieux* - 2 pages
- Document 7 :** « Création d'un tiers lieu » - *OuestAveyron.fr* - consulté le 5 septembre 2022 - 2 pages
- Document 8 :** « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines » (extrait) - Raphaël Besson - *Territoire en mouvement* - n°34 - 2017 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

PLUS DE 1400 TIERS LIEUX EN FRANCE ... INÉGALEMENT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE (extrait)

Rapports

Le rapport final de la mission chargée de formuler des propositions pour développer les espaces de travail collaboratif, animée par Patrick Levy Waitz, apporte de nombreuses données sur le maillage territorial « tiers lieux ».

Les auteurs du rapport estimaient, en début de mission qu'il en existait 600 tiers lieux en France. *« On les appelle « coworking » « Fablab », « atelier partagé », « Living Lab », « garage solidaire », « social place », « makerspace », ou encore « friche culturelle » : ils visent la création, la formation, l'apprentissage. Ils valorisent le partage, la solidarité, « le faire ». Ils sont en mouvement dans une société, hybride dans un environnement en profonde mutation ».*

Plutôt que de procéder à un nouvel (et impossible) recensement, la mission s'est appuyée sur les résultats de 15 bases de données existantes et procédé à leur recoupement par géolocalisation. La mission estime, à l'issue de ses travaux, à 1800 le nombre des tiers lieux existants : 1463 tiers lieux identifiés et près de 1800 si on y ajoute les 20% de tiers lieux que la mission estime n'avoir pas encore repérés).

Deux grands types de tiers lieux ont ainsi été distingués :

Tiers lieux à dominante coworking, où les espaces de travail partagés constituent le cœur de l'activité ;

Tiers lieux à dominante fablab, où la fabrication, à travers la mise à disposition de machines et d'outils, est le cœur de l'activité.

Les tiers lieux à dominante coworking représentent 76% des 1463 tiers lieux identifiés.

UNE FORTE CONCENTRATION DANS LES MÉTROPOLES

Sur ces 1 463 tiers lieux, 674, soit près de la moitié du total, se trouvent en dehors des 22 métropoles.

Les 22 métropoles représentent à peine 1/3 de la population alors qu'elles concentrent plus de la moitié des tiers lieux existants.

Rapporté au nombre d'habitants, le nombre de tiers lieux par habitant est près de trois fois plus important en métropole que dans le reste du territoire : 1 tiers lieu pour 24 000 habitants en métropole et 1 tiers lieu pour 67 000 habitants hors métropoles.

Rapporté à leur superficie respective, les écarts sont beaucoup plus grands : plus de 54 tiers lieux pour 1 000 km² dans les métropoles et à peine plus d'un tiers lieu pour 1 000 km² sur le reste du territoire.

DE FORTES DISPARITÉS ENTRE RÉGIONS

Cinq régions se démarquent en termes de nombre de tiers lieu: Ile-de-France (316 tiers lieux), Nouvelle-Aquitaine (222), Auvergne-Rhône-Alpes (200), Occitanie (163) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (127).

La Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie se distinguent par une présence importante de tiers lieux hors métropole.

Si l'on observe la seule répartition des tiers lieux hors métropoles, les régions avec le plus grand nombre de tiers lieux sont :

La Nouvelle-Aquitaine avec 157 tiers lieux hors métropoles (23% du total hors métropoles)

L'Occitanie avec 105 tiers lieux hors métropoles (16% du total hors métropoles)

L'Auvergne-Rhône-Alpes avec 69 tiers lieux hors métropoles (10% du total hors métropoles)

La Bourgogne-Franche-Comté avec 54 tiers lieux hors métropoles (8% du total hors métropoles)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 54 tiers lieux hors métropoles (8% du total hors métropoles)

A l'exception de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a un nombre de tiers lieux ramené au nombre d'habitants hors métropoles plus faible, le nombre de tiers lieux par habitants confirme l'avance de ces régions. Elles ont toutes plus d'un tiers lieu pour 50 000 habitants quand la moyenne nationale hors métropoles est d'un tiers lieu pour 67 000 habitants.

Cinq régions apparaissent en avance en termes de nombre de tiers lieux existants : l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce constat s'explique, selon la mission, par deux effets croisés :

*Le dynamisme des métropoles influe sur le nombre des tiers lieux sur l'ensemble du territoire régional (effet particulièrement visible en Auvergne-Rhône-Alpes, région qui compte le plus de métropoles, quatre sur le territoire régional) ;
Les politiques régionales influent sur le développement des tiers lieux : les régions les plus en avance sont les régions ayant mis en oeuvre des politiques régionales de soutien aux tiers lieux (Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne- Franche-Comté, Occitanie, Provence-Alpes- Côte d'Azur, Île-de-France...).*

UNE ZONE D'EMPLOI SUR TROIS DÉPOURVUE DE TIERS LIEU

Partant du constat que les tiers lieux constituent des lieux d'accueil des nouvelles formes de travail, des nouveaux métiers, en grande partie liés au numérique, et afin d'analyser plus finement la répartition de ces tiers lieux sur le territoire français, la mission a étudié les tiers lieux à l'échelle des 321 zones d'emploi.

Afin de différencier les métropoles du reste du territoire, la mission a exclu de l'analyse les 29 zones d'emploi dans lesquelles plus de 30% de la population de la zone d'emploi travaille en métropole. En effet, l'ensemble des zones d'emploi rattachées à des métropoles concentrent 886 tiers lieux, soit 60% du total de l'ensemble des tiers lieux.

Dans les 292 zones d'emploi hors métropoles, les tiers lieux se concentrent dans les zones d'emploi les plus densément peuplées.

287 tiers lieux, soit 50% du total hors métropoles, sont situés dans les 65 zones d'emplois hors métropoles de plus de 200 000

habitants

290 tiers lieux sont répartis dans les 227 autres zones d'emplois.

“La densité de population, observe la mission, est donc un critère fort d'implantation. des tiers lieux. La superficie de la zone d'emploi ne semble pas avoir d'effet sur la position des tiers lieux : les zones d'emploi de taille moyenne comptent en moyenne un grand nombre de tiers lieux et les très grandes zones d'emploi également. On peut simplement constater que les tiers lieux sont encore très peu implantés dans les petites zones d'emploi (18 tiers lieux pour 31 zones d'emploi de moins de 500 km²”.

PAS DE TIERS LIEUX DANS 94 ZONES D'EMPLOI

La mission observe , en outre, qu'il n'y a pas de tiers lieux dans 94 zones d'emploi, soit près d'une zone d'emploi sur trois, il n'y a pas de tiers lieu. Ces zones d'emploi sont plutôt de taille moyenne, la grande majorité d'entre elles ayant une population inférieure à 100 000 habitants (73 zones d'emplois sans tiers lieu).

L'absence de tiers lieu concerne aussi des zones d'emploi plus denses.

75 zones d'emploi, enfin, n'ont qu'un seul tiers lieu.

28 RECOMMANDATIONS DE LA MISSION MISSION “COWORKING : FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE”

Structurer la filière

Créer un mouvement national des tiers lieux porteur des actions de soutien

Soutenir l'émergence de 300 Fabriques des Territoires

Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage pour lancer le dispositif d'accélération

Mettre en place un appel à projets permanent pour accompagner dans la durée les porteurs de projets

Lancer un chantier de simplification des normes pour les tiers lieux

Professionaliser les tiers lieux

Professionaliser le métier d'animateur de tiers lieux

Reconnaitre et valoriser la formation d'animateur de tiers lieux
Encourager et accélérer la structuration de réseaux régionaux de tiers lieux

Hybrider les activités

Faire des tiers lieux la porte d'entrée de la numérisation des territoires
Faire des tiers lieux un lieu de transmission et d'apprentissage intergénérationnel
Encourager la coordination entre les acteurs publics et les tiers lieux
Soutenir les activités à impact positif environnemental mises en oeuvre par les tiers lieux

Simplifier et faciliter le développement des tiers lieux dans les territoires

Mettre en place des outils qui facilitent l'accès à l'immobilier sur le long terme
Encourager la mise à disposition de locaux par la collectivité
Encourager la location avec loyer progressif en fonction du chiffre d'affaires
Alléger les taxes sur les tiers lieux d'utilité sociale
Dédier des soutiens financiers au développement et à la consolidation des tiers lieux dans les territoires en difficulté
Encourager la création de fonds de dotation régionaux dédiés aux tiers lieux
Encourager l'accès de certains publics aux tiers lieux via des dispositifs d'inclusion

Opérer un changement culturel

Encourager la gouvernance partagée et les modèles partenariaux
Former les agents publics aux tiers lieux pour faciliter la coordination et encourager l'entrepreneuriat dans la fonction publique d'État et les collectivités territoriales pour créer des vocations d'animateurs de tiers lieux
Mettre en place un système de mentorat pour les projets de tiers lieux
Créer un réseau d'élus ambassadeurs sur les tiers lieux

Lever les freins au télétravail en tiers lieu

- Développer les incitations au télétravail
- Mettre en place des dispositifs de reconnaissance et de valorisation des tiers lieux pour rassurer les entreprises et les administrations (label, charte)
- Envisager un rééquilibrage de la fiscalité économique au profit du territoire d'accueil du télétravailleur
- Développer des outils d'observation des nouvelles formes de travail (travail à distance, télétravail), de leurs impacts dans les territoires et des besoins qui en sont issus
- Créer une instance d'évaluation du dispositif

110 MILLIONS D'EUROS POUR DÉVELOPPER LES TIERS-LIEUX DANS LES TERRITOIRES

Le Gouvernement va lancer, dès 2019, un programme national de développement des tiers lieux à hauteur de 110 millions d'euros sur trois ans, afin de favoriser la création de 300 Fabriques des territoires.

« Les Ministres, Jacques Mézard et Julien Denormandie, veulent soutenir la dynamique des tiers-lieux. Il ne s'agit pas de faire à la place des acteurs mais de les accompagner dans la consolidation de ce mouvement. Le but est de favoriser le retour de l'activité dans les territoires et d'accompagner de nouvelles façons de travailler.

Cette aide prendra la forme d'un fonds d'amorçage de 20 millions d'euros par an, pour permettre aux porteurs de projets de trouver le bon modèle économique. S'y ajouteront un fonds de dotation et un fonds d'investissement dans les sociétés qui portent les tiers lieux à hauteur de 50 millions d'euros ».

Ce programme se concrétisera par :

- la création ou le développement de 300 « Fabriques de territoires » dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- la création ou le développement de petits tiers-lieux ruraux ;
- la création d'une instance nationale pour organiser et valoriser la filière.

(...)

Les 6 types de tiers-lieux les plus rencontrés

21 mars 2022



Vous vous intéressez aux tiers-lieux ? Vous aimeriez en savoir plus sur ces espaces de demain ?

Fablabs, Repair Cafés, lieu d'exposition, espaces de coworking,... et parfois tout à la fois, les tiers-lieux peuvent prendre des formes très diverses !

Pourtant, ils ont tous en commun **la volonté de réunir différentes activités, de participer au développement du territoire, et d'animer une communauté de personnes qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes ambitions.**

Alors c'est parti pour une rapide définition et un tour d'horizon des grands types de tiers-lieux existants !

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où tous et toutes peuvent se rendre pour travailler, s'approprier des savoirs et tout simplement se rencontrer. Véritable levier d'innovation grâce aux projets collaboratifs qu'il encourage, le tiers-lieu peut proposer des espaces, des services, des équipements, des conseils, ou même des ateliers et des événements.

Aussi bien pérenne qu'éphémère, un tiers-lieu a pour objectif de permettre des interactions entre des personnes et des structures qui n'avaient pas vocation à se croiser autrement et souvent de promouvoir le territoire sur lequel il est implanté. Ainsi, grâce aux activités diverses et variées que propose un tiers-lieu, de nouvelles collaborations et de nouveaux projets peuvent voir le jour.

Le « faire ensemble » est donc le maître-mot de ces espaces, partagés aussi bien par des particulier·ères que par des entreprises. La communauté qui anime le lieu est amenée à créer, à former et se former, à renforcer le lien social et à innover.

Différents types de tiers-lieux ?

Il n'existe pas de « modèle-type » de tiers-lieu à proprement parler, car chacun d'eux se construit selon les spécificités du territoire et selon les besoins des organisations et des habitant·es. Comme on aime le répéter, « il existe autant de types de tiers-lieux que de personnes qui en créent ». Un tiers-lieu peut donc tout aussi bien être un espace de coworking qu'un laboratoire d'innovation, qu'un bar, etc.

Par exemple, certains tiers-lieux vont se concentrer sur l'aspect culturel tandis que d'autres vont davantage s'intéresser à l'aspect social. Pour vous aider à mieux cerner les différents types de tiers-lieux qu'il peut exister, nous les avons rassemblés dans de grandes familles au travers de cette liste non exhaustive. La frontière entre chaque famille est parfois très fine et certains tiers-lieux peuvent se reconnaître dans plusieurs familles, c'est là toute la beauté de ces lieux atypiques !

Chaque tiers-lieu est donc unique ! Ses fondateur·rices sont libres de choisir les activités du lieu, mais aussi ses valeurs, ses publics, etc.

Par exemple, un tiers-lieu peut être responsable et prôner des valeurs autour de l'écologie, de l'engagement social, tout comme se concentrer sur l'accueil du public et l'organisation d'évènements.

1- Les tiers-lieux professionnels, l'immobilier d'entreprise nouvelle génération

Espaces ouverts, salles de réunions, bureaux, coworking,... Les tiers-lieux professionnels peuvent être constitués d'espaces de travail multiples, privatifs ou communs selon les besoins des résident·es.

Les tiers-lieux dits professionnels concentrent donc des travailleur·ses de diverses entreprises au sein d'espaces de travail partagés. Les salarié·es des environs y viennent pour y travailler, échanger, et partager des outils grâce à la mutualisation des ressources (cuisine, imprimante, connexion internet, etc.).

Cette famille de tiers-lieux peut se définir comme un espace hybride, c'est-à-dire que les résident·es pourront y retrouver tout le confort de leur chez-soi, mais également tous les équipements, partagés, nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions.

Indépendant·es, télétravailleur·ses, artistes, ou salarié·es d'une entreprise résidant dans le tiers-lieu, tous et toutes peuvent venir y exercer leur activité et être amené·es à faire des rencontres qui pourront tout aussi bien déboucher sur une belle amitié que sur un projet professionnel commun. C'est pour cette raison et bien d'autres qu'on dit que les tiers-lieux favorisent la mixité sociale !

Le coworking est notamment l'un des espaces qu'on retrouve le plus dans ce type de tiers-lieux. Celui-ci regroupe plusieurs travailleur·ses, le plus souvent indépendant·es, au sein d'un même espace grâce à des bureaux fixes ou non.

Si ce type de tiers-lieux vous intéresse, nous avons d'ailleurs conçu un guide gratuit de 10 pages avec tous nos conseils pour aider ceux et celles qui souhaitent créer un tiers-lieu professionnel et responsable à télécharger.



LE VINGT-DEUX, un tiers-lieu professionnel à Castres géré par ETIC – Foncièrement Responsable

2- Les tiers-lieux sociaux pour un impact positif

Comme son nom l'indique, le tiers-lieu social va répondre à des enjeux sociétaux et tenter de sensibiliser le grand public. **Le tiers-lieu va alors être composé d'acteurs et actrices de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), de l'économie collaborative ou numérique.**

Les cafés sociaux sont un excellent exemple de cette famille de tiers-lieux. Ces derniers peuvent notamment proposer un accompagnement pour les personnes âgées, en situation de précarité économique ou de fragilité sociale. Cette aide peut passer par un soutien administratif, par l'organisation d'activités pour rompre avec l'isolement sociale, ou tout simplement par une oreille attentive.

Dans d'autres tiers-lieux, l'engagement social pourra se manifester autrement. Ces résident·es pourront notamment lutter contre des problématiques actuelles comme l'inégalité des chances, la pauvreté, l'accessibilité au logement, etc.

3- Les tiers-lieux d'innovation, nid d'idées et d'expérimentation

Grâce au partage des compétences, un tiers-lieu va donc favoriser l'émergence de projets innovants.

Nous pouvons notamment retrouver les Fablabs, aussi appelés « laboratoires de fabrication ». **Ouverts aussi bien aux particulier·ères qu'aux professionnel·les, les**

Fablabs mettent à disposition des outils et du matériel (imprimantes 3D, découpeuses laser, machines à coudre, etc.) pour permettre à chacun·e de concevoir un objet et de le tester. Un Fablab stimule l'imagination et l'expression et donc l'innovation. Spécialistes, bricoleur·ses amateur·rices, étudiant·es, artistes, retraité·es ... le tiers-lieu est ouvert à toutes et à tous, quel que soit le niveau de formation.

Toujours sur le même principe, nous pouvons retrouver les hackerspaces. Il s'agit de tiers-lieux où tous et toutes peuvent collaborer pour monter un projet, souvent autour de l'informatique et de la technologie. Les hackerspaces s'adressent donc à des profils variés qui sont invités à mettre en commun leur savoir-faire pour prototyper puis déployer leur projet.

Il existe également les **Living Labs, qui favorisent l'innovation ouverte.** Il s'agit ici de sortir la recherche des laboratoires pour la rendre accessible dans la vie quotidienne. Les Living Labs permettent alors de tester, dans des conditions réelles, des services, des usages ou encore des produits ! Ces tiers-lieux reposent sur le principe de co-création, en mettant en lien des acteurs et actrices d'horizons parfois très différents.

4- Les tiers-lieux culturels, entre art et loisir

Expositions, concerts, bars, médiathèques, centres de culture, ... tous ces espaces peuvent constituer des tiers-lieux culturels. Souvent centrée autour d'événements artistiques, cette famille de tiers-lieux a pour mission d'animer la vie culturelle du territoire. Véritable espace d'inclusion sociale, chacun·e est invité·e à participer, à partager ses savoirs et sa culture.



La Halle Tropisme, un tiers-lieu culturel porté par illusion & macadam à Montpellier

5- Les tiers-lieux nourriciers pour une alimentation plus responsable

De plus en plus de tiers-lieux nourriciers voient le jour. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Lorsqu'on parle d'enjeux environnementaux, l'alimentation est un élément à ne pas négliger. Pour préserver la planète, des actions phares pour la transition alimentaire (du côté de la production autant que du côté de la distribution et de la consommation) sont nécessaires. Les

tiers-lieux nourriciers mènent une réflexion autour de la transition écologique et trouvent des solutions sur la thématique de l'alimentation et de la production locale. L'objectif ? Diminuer l'impact sur l'environnement, sensibiliser, changer les pratiques alimentaires, et développer l'activité des producteur·rices locaux·ales.

Le tiers-lieu nourricier peut alors être un espace agricole, un jardin partagé, un élevage, ou tout cela à la fois. Ces lieux représentent une réelle opportunité de renforcer les liens entre consommateur·rices et producteur·rices.

6- Les tiers-lieux de service au public

En proposant des services de proximité, cette famille de tiers-lieux vise à améliorer la qualité du service public. Le lieu peut notamment être porté par une collectivité ou une association.

Un tiers-lieu de service au public pourra par exemple faciliter les démarches administratives des habitant·es grâce à des outils de communication et des connexions internet en libre accès, mais pourra également prendre la forme de conciergerie, de commerces multi-services, etc.



L'Auberge de Boffres, un tiers-lieu de service au public co-porté par Village Vivant

Bien entendu, cette liste de familles de tiers-lieux n'est pas une liste exhaustive. **Chaque tiers-lieu se crée selon les besoins du territoire et les attentes de ses fondateur·rices et de ses occupant·es** : il en existe donc une multitude.



Découvrir les tiers-lieux en France

Espaces de coworking, fablabs, repair'cafés, fabriques de recherche, friches culturelles..., tous ces tiers-lieux ont en commun de réunir plusieurs activités, de participer au développement économique d'un territoire et d'animer une communauté de personnes qui y travaillent et y vivent.

Ce sont des lieux du faire, des leviers d'innovation grâce aux rencontres, aux collaborations et aux projets collectifs qu'ils encouragent, grâce à l'apprentissage et à la créativité qu'ils favorisent et grâce aux espaces de convivialité qu'ils offrent.

D'abord métropolitains, le phénomène gagne les territoires ruraux, les petites et moyennes villes et quartiers de banlieue. On comptait, en 2018 1800 tiers-lieux en France dont 800 hors métropole.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Un tiers-lieu est une démarche collective d'intérêt général, qui s'inscrit dans la coopération territoriale dès sa conception. Par nature uniques, ils sont non-répliquables. Ils émanent d'un collectif d'acteurs, qui ensemble souhaitent créer de nouvelles dynamiques économiques ou sociales en réponse aux enjeux de leur territoire.

C'est en réunissant les habitants et futurs usagers du lieu, dessinant ainsi sa communauté active, que les activités du lieu vont se définir et que le projet va s'ajuster.

Les 5 éléments qui font tiers-lieux

L'entrepreneuriat ancré dans le territoire

S'y créent des activités à impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs à partir des besoins et ressources du territoire

L'expérimentation et la création

S'y inventent des modèles économiques hybrides, visant l'autonomie financière par des revenus divers (services, formation, loyers, restauration, fabrication...)

Hybridation d'activités et de revenus

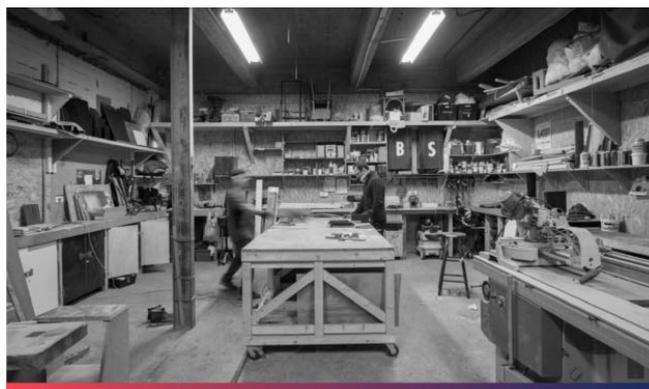
Lieux du faire, souples, évolutifs et adaptables, s'y permet l'émergence de projets "hors cadre"

Vie, convivialité et mixité

Y priment les rencontres informelles, l'accueil et la convivialité, les interactions sociales imprévues font la valeur du lieu

La libre contribution et l'évolutivité

Les usagers sont impliqués dans le projet, ils le construisent et le font évoluer au fil du temps





Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI tiers-lieux 2022-2024

Publics concernés

Association, Collectivité territoriale, Entreprise, GIE - Groupement d'intérêt économique, Laboratoire de recherche, Organisme de formation

Domaines secondaires

Économie territoriale, Aménagement numérique, Foncier, Vie associative, Solidarité, Économie circulaire, Orientation, Insertion professionnelle, Apprentissage, Éducation et formation, Engagement et citoyenneté, Enseignement supérieur, Innovation, Économie culturelle, Formation professionnelle, ESS, Start-up, Recherche, Agriculture, Numérique, Artisanat

Date de fin de publication

1 septembre 2024

Vous êtes un collectif avec un projet de tiers-lieu dans un territoire où il n'y en a pas encore ? Votre tiers-lieu est déjà ouvert et vous souhaitez développer de nouvelles activités ? Cet AMI est peut-être fait pour vous !

Échéances

Fin de dépôt des dossiers le 01/09/2024

Les dossiers seront étudiés au fil de l'eau puis validés au rythme des commissions permanentes

Objectifs

- Soutenir la création de tiers-lieux dans les territoires en carence, c'est-à-dire sans tiers-lieu ouvert à moins de 20mn en voiture

- Consolider le secteur des tiers-lieux en soutenant le développement de tiers-lieux déjà existants afin de renforcer leur ancrage territorial, professionnaliser les conditions d'accueil et consolider leurs modèles socio-économiques par l'ouverture ou la structuration de nouvelles offres de services dans l'un des 4 domaines suivants :

- 1- Se former autrement,
- 2- Travailler et produire autrement dans l'artisanat,
- 3- Travailler et produire autrement dans l'agriculture,
- 4- Pouvoir expérimenter et innover

Bénéficiaires

Le soutien régional peut être accordé aux structures de droit privé et public implantées dans la région :

- Associations
- Entreprises TPE et PME, et leurs regroupements, structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

NB : Les demandes de soutien financier portées par des entreprises qui ne relèvent pas de l'ESS, du type SAS, sont éligibles quand elles associent concrètement un groupement d'utilisateurs (collectif informel, association autonome...)

- Collectivités locales et leurs regroupements dans le cadre de partenariats opérationnels avec les collectifs d'utilisateurs

Pour les projets de développement

Le soutien régional peut être accordé aux tiers-lieux néo-aquitains existants référencés dans la [carte régionale](#) ouverts depuis au moins 3 ans (démarrage de l'activité relative à l'animation-gestion des espaces de travail partagés, bureaux et/ou ateliers artisanaux et/ou terres agricoles) et employeurs (à minima 0,5 ETP)

Le tiers-lieu candidat pourra associer d'autres tiers-lieux et/ou structures locales qui décident de coopérer dans le cadre du projet. Cette collaboration devra être formalisée via une convention de partenariat, qui décrit les objectifs communs, les

engagements de chacun et le plan de financement partagé.

NB : les projets situés dans les centres villes d'agglomération suivantes, hors Quartiers Politique de la Ville, ne sont pas éligibles : Bordeaux, Limoges, Poitiers, Périgueux, Arcachon, Mont de Marsan, Agen, Bayonne, Pau, Niort, La Rochelle.

Montant

Toutes les dépenses liées au projet sont éligibles, hors travaux de 1er et 2nd oeuvre : ingénierie préalable, équipement du lieu, frais de personnel mobilisés sur le projet, prestations de services, communication, frais généraux (30% max)

La Région interviendra sur les dépenses éligibles pendant 2 ans maximum, à hauteur de 50% maximum, dans la limite d'un plafond d'aide régionale de 50 000€ HT.

La durée maximale de l'aide régionale au projet est de 2 ans.

Critères de sélection

1- Ancrage territorial et caractère collectif du projet

identification des besoins, implication des utilisateurs dans le projet, partenariat des collectivités locales, mode de gouvernance

2- Qualité du projet

offres de travail partagé (bureaux / ateliers artisanaux / terres agricoles), autres offres et activités proposées, conditions d'accueil, accessibilité, accès numérique, programme d'animation, coopérations locales, calendrier, plan de financement

3- Viabilité du projet

modèle socio-économique, partenariats

Comment faire ma demande ?

Le porteur de projet échange avec l'équipe de la direction de l'Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale de la Région (les contacts par département sont indiqués page 16 du cahier des charges à télécharger ci-dessous) afin de faire connaître son projet, d'identifier les axes d'amélioration potentielle pour finaliser son dossier de candidature. Les projets sont instruits en toute confidentialité.

Les porteurs de projets peuvent par ailleurs s'ils le souhaitent solliciter le réseau des tiers-lieux porté par la Coopérative Tiers-lieux pour bénéficier de ses conseils et recommandations afin d'enrichir le projet (contact@tierslieux.net)

ATTENTION

En pièces jointes, vous trouverez 2 dossiers de candidatures : un pour les projets de création et un pour les projets de développement.

Correspondants

Direction de l'Economie Sociale et Solidaire



Soutenir l'essor des tiers-lieux

Les tiers-lieux rencontrent de plus en plus de succès : il en existe déjà plus de 2 000 en France, et des centaines sont en projet. Ces espaces collaboratifs de partage souhaitent faire émerger des solutions alternatives pour l'économie de demain, grâce à l'intelligence collective et à l'ancrage local. Un concept innovant que la Banque des Territoires encourage en déployant une offre complète de services : investissement, ingénierie et accompagnement méthodologique.

Apparue dans les années 80, la notion de « tiers-lieu » concerne aujourd'hui une multitude de thématiques : circuit courts, inclusion numérique, alimentation, culture, santé, économie circulaire, nouveaux modes de travail, développement durable, services publics, innovation, transition écologique, coworking...

Tiers-lieux : des écosystèmes collaboratifs

Mais qu'est-ce qu'un tiers-lieu ? On peut le définir comme un espace de sociabilité qui favorise les échanges et les rencontres au niveau local entre une communauté de citoyens venus d'horizons différents. C'est un écosystème collaboratif où l'on vient pour croiser des expériences, faire jaillir des idées, imaginer des projets d'innovation sociale ou encore tester de nouveaux modes de vie et de travail. Chaque membre de la communauté s'enrichit des autres en vue de produire des biens communs à forte valeur environnementale, sociale et économique.

Si on les appelle espaces « tiers », c'est parce qu'ils sont à la fois hors de l'entreprise et du domicile. Fablabs, Makerspaces, cafés associatifs, ressourceries, incubateurs, pépinières, friches culturelles, boutiques partagées, laboratoires d'innovation territoriale, espaces d'exposition..., les tiers-lieux se développent sous des formes très diverses. Ils peuvent s'incarner dans des espaces dédiés mais également dans des lieux publics déjà existants (médiathèques, centre sociaux, maisons de services, théâtres, musées...).

En pleine croissance, **les tiers-lieux sont un outil au service des collectivités locales** puisqu'ils permettent de créer de nouvelles dynamiques économiques et sociales au sein des territoires.

S'informer sur les tiers-lieux

Le rapport Levy-Waitz publié en 2018 a donné une première définition aux tiers-lieux : un tiers-lieu est avant tout un écosystème socio-économique local qui constitue son fondement. Le projet de tiers-lieu est élaboré en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, formant ainsi un réseau. Les activités

produisent pour partie des biens communs mis à disposition de la communauté à l'échelle du territoire. Cet ancrage territorial leur permet d'avoir un fort impact.

Les typologies de ces lieux sont variées, allant de l'agriculture à l'innovation sociale et rurale. Face aux évolutions sociétales et au développement des nouveaux modes de travail et de consommation, la demande de création de tiers-lieux est aujourd'hui en forte croissance.

Une communauté qui forme un écosystème

Bien plus qu'un simple espace physique, le tiers-lieu est un écosystème citoyen visant à bâtir le monde de demain grâce aux synergies entre les membres de la communauté qu'il rassemble. La constitution de cet écosystème est l'acte fondateur du tiers-lieu : il permet d'établir le projet à partir des actions collectives d'une communauté (habitants, entreprises, corps intermédiaires, collectivités locales, associations...), et non à partir d'une somme d'actions individuelles.

Une gouvernance partagée

Loin des logiques verticales, les tiers-lieux appliquent un fonctionnement participatif, sur le modèle « pair à pair », avec une gouvernance partagée. Cela permet de favoriser l'interaction sociale et le partage des savoir-faire. La méthode de co-construction des projets aide aussi les citoyens à gagner en compétences.

Des réseaux issus des tiers-lieux sont développés sur l'ensemble du territoire pour décupler la production de biens communs et diffuser le plus largement possible les bonnes pratiques. Les tiers-lieux s'intègrent ainsi aux projets de développement locaux en y apportant une valeur ajoutée, au service des usagers.

Une grande diversité de tiers-lieux

Aucun tiers-lieu ne se ressemble vraiment : certains sont généralistes tandis que d'autres se concentrent sur une thématique spécifique. Il existe des tiers lieux d'activités, qui désignent des espaces de travail partagés et collaboratifs, des tiers-lieux numériques visant à développer des procédés innovants, mais aussi des tiers-lieux d'innovation sociale qui répondent aux enjeux de société, en passant par des tiers-lieux culturels de partage des savoirs, des tiers-lieux de services comme les conciergeries solidaires ou encore des tiers-lieux ruraux qui portent des sujets autour de l'agriculture. L'objectif étant toujours de produire des biens communs.

Voici quelques exemples de tiers-lieux accompagnés par la Banque des Territoires :

L'hermitage

L'hermitage est **un tiers-lieu d'innovation sociale et rurale** basé à Autrêches dans l'Oise. Situé dans un site historique ayant été un haut lieu de résistance durant la 1^{ère} guerre mondiale, il s'étend sur 30 hectares, dont 21 hectares de forêt. Avec un objectif initial fort : **recréer du lien entre villes et campagnes.**

La communauté du tiers-lieu entend repenser les modes de vie à l'échelle locale, à travers le prisme de l'écologie, de l'intelligence collective et des valeurs sociales. L'hermitage mène déjà de nombreux projets : lancement d'un café-cantine, développement d'une microferme

pédagogique de culture raisonnée sur trois hectares, lancement d'une association réunissant consommateurs et producteurs locaux...

L'hermitage dispose également d'un Fablab, c'est-à-dire un laboratoire de fabrication, afin d'encourager les citoyens à devenir acteurs du numérique et à gagner en autonomie face aux technologies informatiques et électroniques, en particulier sur le sujet de l'agro-écologie. Ce tiers-lieu d'innovation sociale et rurale rassemble donc dans un même écosystème de nombreux enjeux territoriaux.

La ferme du Trichon

Cette ferme urbaine située en plein centre-ville de Roubaix (Hauts-de-France) est un **tiers-lieu « nourricier »** qui a émergé grâce aux habitants du quartier engagés dans le milieu associatif. Il s'agit d'un écosystème d'action et de réflexion autour de la transition écologique basé sur l'échange de savoirs et la production alimentaire. L'objectif est de **trouver des solutions collectives autour de l'alimentation et de la production locale** pour diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des riverains.

Pour atteindre ce but, la ferme du Trichon propose plusieurs activités :

- Programmes d'apprentissage des techniques naturelles de production alimentaire à faible empreinte écologique.
- Activités pédagogiques de découverte de l'agriculture urbaine et de reconquête d'une biodiversité urbaine, notamment à destination des jeunes.
- Développement de liens de coopération ville-campagne pour contribuer à promouvoir un système alimentaire local.
- Ateliers de réparation d'objets
- Mise en place de jardins partagés...

À terme, la ferme du Trichon souhaite reconstituer un sol fertile au cœur de Roubaix afin de créer un maraîchage local accessible à tous.

L'ancienne gare de Lunel

Dans l'Hérault, les anciens bâtiments ferroviaires de Lunel vont trouver une seconde vie en tant que **tiers-lieux social**, sous l'impulsion de la Communauté de communes du pays de Lunel et du groupe SNCF Immobilier. Alors qu'un nouveau pôle de mobilité est en train de se construire autour de la gare actuelle, l'ancienne gare doit **inventer de nouveaux usages en fonction des besoins locaux**, avec la question du lien social comme axe central.

Des expérimentations sont actuellement menées afin de tester les usages potentiels du futur tiers-lieu, à savoir :

- Un espace d'accueil pour les femmes victimes de violences
- Un espace de travail pour les étudiants usagers du futur pôle de mobilité de la gare actuelle
- La création d'une école destinée aux personnes en exclusion numérique
- L'intégration d'une ludothèque et d'une cantine associative
- Un lieu de recyclage de produits invendus par les supermarchés
- L'accueil de débats et d'ateliers intergénérationnels

La caserne Marceau

Au cœur de Limoges, ce projet de tiers-lieu doit insuffler une nouvelle dynamique au quartier Carnot-Marceau. Porté par la ville et par un collectif de 180 adhérents d'horizons différents (associations, entreprises, artisans, institutionnels...), le futur tiers-lieu Marceau sera **un espace de partage spécialisé dans l'environnement, l'écoconstruction, l'économie circulaire et l'artisanat créatif**. Il souhaite devenir le prolongement de l'esprit actuel du quartier : un lieu de mixité, d'échanges et de partage.

Comme son nom l'indique, le tiers-lieu Marceau se développera au sein du Bâtiment 25 de l'ancienne caserne Marceau, qui servait autrefois de chambrée et de magasin pour les forces armées.

À terme, il devrait proposer de nombreux services aux habitants :

- Des espaces de travail partagé et collaboratif : bureaux privatisables, espace de coworking, pépinière de projets, ateliers de production et de création, lieux de tests et d'expérimentations de type Fablab
- Des espaces ressources : conciergerie, services de quartier autour de l'économie circulaire, point d'information sur le climat, l'écoconstruction et l'énergie
- L'accueil d'événements : expositions, spectacles, conférences, événements de médiation scientifique et culturelle
- Un espace de rencontre et de convivialité permettant des échanges informels, des salles de réunion et de formation, des espaces extérieurs conviviaux.

Comprendre les enjeux des tiers-lieux et convaincre

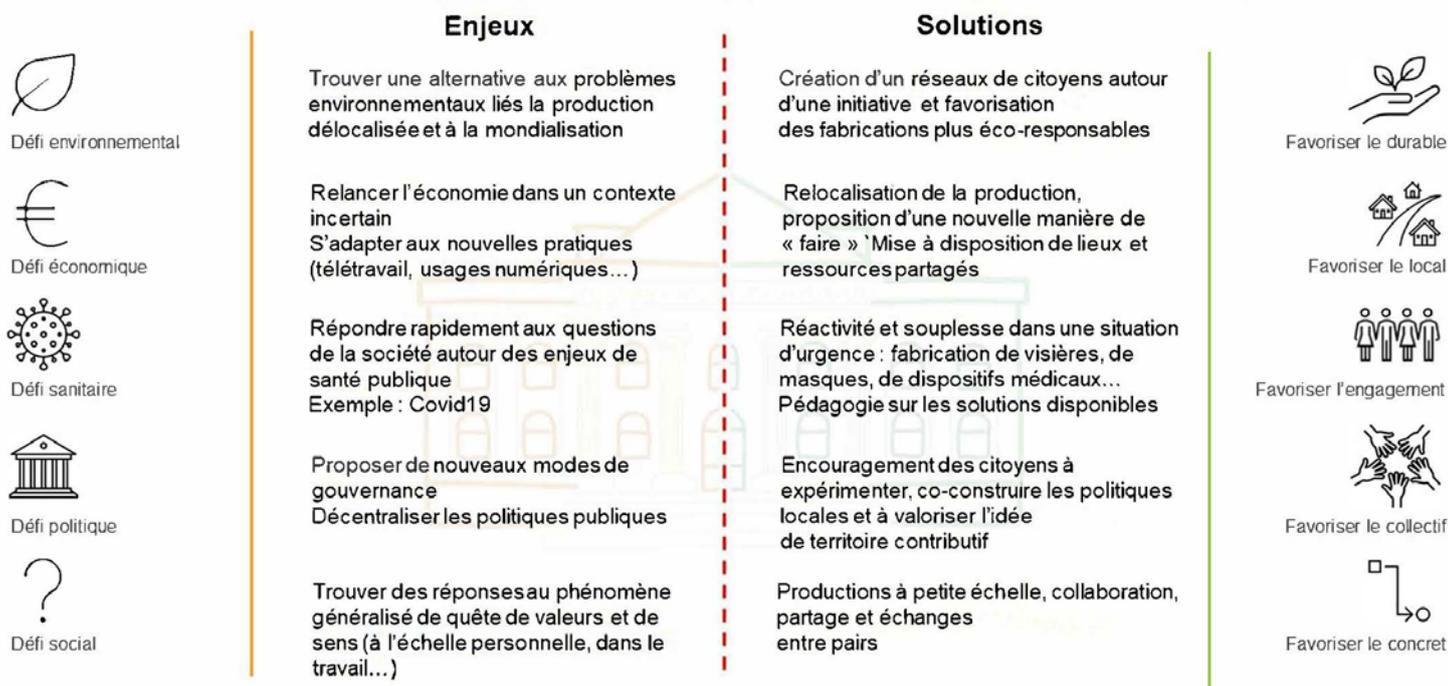
Développer des solutions innovantes dans des secteurs à forts impacts sociaux, environnementaux et économiques

Les projets de tiers-lieux participent à un mouvement de fond qui questionne notre rapport au monde. Ces espaces sont devenus une véritable réponse aux évolutions sociétales sur fond de crise sanitaire : développement du télétravail, usages numériques, migration vers les petites villes, besoin de lien social accru... Ouverts et conviviaux, ils contribuent à la qualité de vie de tous et encouragent le bien vivre ensemble.

Voici les grands atouts des tiers-lieux face à un système qui doit se réinventer :

- **Les projets issus des tiers-lieux apportent des solutions aux problèmes environnementaux** en favorisant l'alimentation durable, les circuits courts, la production locale, les fabrications éco-responsables et le partage des lieux et des ressources.
- **Les tiers-lieux peuvent relancer l'économie dans un contexte incertain** : ils visent l'autonomie financière grâce à la production de biens communs.
- **Ils offrent réactivité et souplesse dans une situation d'urgence**, cela s'est démontré avec par exemple la fabrication rapide de visières et de masques pendant la crise sanitaire.
- **Ils apportent des réponses au phénomène global de quête de valeurs et de sens**, à l'échelle personnelle ou dans le travail.

Une forme de réponse aux défis auxquels nos institutions, notre économie et notre modèle social font face



Le tiers-lieu, un soutien à la résilience des territoires

En lien direct avec les citoyens et les collectivités locales, les tiers-lieux ont un ancrage territorial fort, vecteur de lien social, ce qui leur donne un nouveau rôle de relais des services publics dans les zones rurales.

Espaces d'altruisme, les tiers-lieux ont également montré tout leur potentiel d'entraide en se mettant au service de ceux qui en avaient le plus besoin durant les différents confinements. Dans un contexte de crise sanitaire et économique, ils ont su se positionner comme des lieux de résilience des territoires, notamment en produisant des biens communs. Ils représentent aujourd'hui une alternative concrète pour encourager les usagers à agir au niveau local, et deviennent ainsi un outil d'attractivité et de dynamisme important pour les collectivités.

Les projets de tiers insufflent une nouvelle dynamique participative

Les tiers-lieux sont des lieux d'échanges de savoirs, de savoir-faire et de services. Ce sont aussi des lieux de réflexion entre citoyens propices à l'émergence de nouvelles idées.

Les tiers-lieux cherchent à trouver un équilibre entre la verticalité des décisions prises par les pouvoirs publics et la dimension communautaire. Ils permettent aux citoyens de co-construire les politiques locales, ce qui correspond à une envie de plus en plus forte.

La Banque des Territoires : un moteur pour soutenir les initiatives des tiers-lieux

Dans un contexte d'urgence où nos modèles économiques et sociaux sont remis en question, la demande de création de tiers-lieux explose : chaque territoire aspire à développer le sien. Cet enjeu est encore plus stratégique pour les territoires issus des différents programmes prioritaires : [Cœur de Ville](#), [Petites villes de demain](#), [Quartiers prioritaires](#).

L'État s'est donc engagé via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour aider à constituer des têtes de réseaux d'acteurs locaux qui puissent essaimer les projets de tiers-lieux sur l'ensemble des régions. L'association nationale France Tiers-Lieux a également été créée afin d'aider au développement des tiers-lieux dans l'Hexagone et de donner un souffle supplémentaire à ces projets d'écosystèmes collaboratifs.

Tiers-lieux : écosystèmes collaboratifs et accompagnement complet

Pour accompagner cette nouvelle phase, la Banque des Territoires est également fortement sollicitée, aussi bien par les collectivités locales et les bailleurs sociaux que par les porteurs de projet et les réseaux locaux.

Nous intervenons en partenariat avec l'ANCT. Notre offre destinée aux tiers-lieux est adaptée à la diversité des projets et complémentaire des initiatives de l'État, tournées principalement vers l'animation d'un réseau régional.

Voici les principaux enjeux de notre accompagnement :

- Soutenir les collectivités et les élus dans l'expérimentation concrète d'un projet de tiers-lieu sur le territoire
- Aider les acteurs locaux à se structurer
- Faire connaître les retours d'expérience sur les tiers-lieux existants à l'international (Espagne, Belgique, etc.)
- Réfléchir aux problématiques juridiques liées à la production de biens communs
- Capitaliser les connaissances autour de thèmes comme l'économie circulaire, la fabrication distribuée, l'écologie ou l'alimentation
- Trouver des modalités de partage de la valeur générée par les différents contributeurs au projet, notamment dans les processus de co-construction.
- Identifier des opérateurs, des exploitants, des foncières et des prestataires pour la réalisation des projets.

Banque des Territoires 2022

(...)

NUMÉRIQUE

UN ADN NUMÉRIQUE

Les modes d'organisation des tiers-lieux sont directement **hérités des pratiques sociales du numérique** : collaboration à grande échelle, bricolage et droit à l'erreur, réintermédiation des services, appropriation facile des moyens de production et de communication, capacité de diffusion donnée à des millions de non professionnels, méthodes agiles... Des pratiques qui constituent une part importante de l'armature sur laquelle reposent les tiers-lieux.

LIEUX ÉVIDENTS DE TRANSITION NUMÉRIQUE

Les tiers-lieux ont un rôle clé à jouer, pour **développer des usages pertinents du numérique du quotidien**, pas celui des startups mais celui des territoires, des habitants, des TPE, des associations, des écoles et des petites communes. Un numérique qui connecte, qui relie, qui facilite, qui renforce les collaborations locales, qui répond aux besoins des habitants de réinvestir une vie et une économie locale.

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE PAR LE FAIRE

Les repair cafés, fablabs, makerspaces et plus largement les tiers-lieux hybrides, **par le faire par soi-même, la libre expérimentation, le bricolage numérique sont devenus des moyens efficaces pour la montée en compétences numériques**. Ils ont ainsi pris la voie d'un changement important : sortir d'une approche descendante d'aide des publics pour privilégier la circulation des savoirs, des pratiques collectives au sein de lieux conviviaux, d'échange et de travail. On peut venir dans un tiers-lieu pour un simple café et finalement se retrouver à réparer son smartphone.

LIEUX D'INNOVATION ET DE FORMATION
AU NUMÉRIQUE

Les tiers-lieux, en particulier à dimension fablabs et makerspaces, sont nombreux à proposer formations aux métiers du numérique mais également appuis à l'innovation et au prototypage pour les professionnels. Ils accompagnent localement la transformation numérique des entreprises, en particulier artisans, TPE et PME.

30% DES TIERS-LIEUX PARTICIPENT À L'INCLUSION NUMÉRIQUE

+/- 350 000 PERSONNES PARTICIPENT AUX ATELIERS OU ÉVÉNEMENTS NUMÉRIQUES ORGANISÉS PAR LES TIERS-LIEUX¹

RECOMMANDATION PHARE

ORIENTER 400 EMPLOIS AIDÉS DE CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES DANS LES TIERS-LIEUX

- **Sensibiliser et mobiliser les collectivités territoriales** qui engagent des Conseillers numériques afin qu'elles mettent à disposition ces ressources au sein des tiers-lieux.
- **Encourager les tiers-lieux et les réseaux de tiers-lieux à recruter des Conseillers numériques tout en accompagnant leur insertion professionnelle** (au sein par exemple de la filière des tiers-lieux), pour assurer la pérennisation de ces emplois à l'issue des 2 années de soutien de l'État.

FABRICATION LOCALE

ÉCOSYSTÈMES DU FAIRE

Ateliers partagés, équipés en parc machines, ils font la part belle à l'équipement numérique : imprimantes 3D, brodeuses numériques, découpeuses laser, machines à commande numérique... Engagés dans la fabrication locale, ils regroupent des zones d'assemblages et de stockage ou autres matériaux et recycleries pour encourager au réemploi des matières premières.

Au-delà de l'apport matériel mutualisé, les tiers-lieux forment des écosystèmes de travail, de sous-traitants et de professionnels aux savoir-faire complémentaires qui apportent beaucoup aux résidents et font naître des projets collaboratifs.

LIEUX D'APPRENTISSAGE ET D'INNOVATION

La plupart des lieux cherche en complément à développer les compétences de chacun et favoriser l'apprentissage de nouvelles techniques en proposant des modules de formation ou en incitant les résidents eux-mêmes à devenir formateurs.

PRODUIRE ET INNOVER EN RÉSEAUX,
LE MODÈLE DE LA FABRICATION DISTRIBUÉE

La crise sanitaire a révélé la capacité à faire des tiers-lieux et des makers, leur agilité et leur capacité à s'organiser en réseaux pour répondre aux besoins urgents en matériel médical. Cette épisode a mis en lumière à l'échelle nationale les atouts d'un modèle de fabrication distribuée, à la fois locale et « à la pièce », capable de produire des prototypes et de les répliquer rapidement grâce aux outils libres et open source, à cette culture de l'innovation ouverte et en réseaux.

RELOCALISER

Les tiers-lieux proposent un modèle alternatif aux grands pôles industriels, à l'éclatement des chaînes de production ou à la mondialisation, en localisant la fabrication mais aussi en réinterrogeant nos rapports à l'usage des objets et à leur consommation.

49% DES TIERS-LIEUX SONT CONCERNÉS PAR LA FABRICATION ET LA PRODUCTION

18% SONT DES ATELIERS ARTISANAUX PARTAGÉS

30% SONT DES FABLABS, MAKERSPACES, HACKERSPACES

RECOMMANDATION PHARE

500 MANUFACTURES DE PROXIMITÉ

Les Manufactures ont pour vocation de répondre : aux **besoins d'espaces mutualisés** des TPE, PME, artisans, indépendants, entrepreneurs locaux, pour leur permettre d'accéder aux équipements et compétences nécessaires à l'épanouissement de leurs activités ; au développement du **télétravail** en multipliant l'offre d'espaces de coworking ; à la transmission et la montée en compétences en plaçant **l'apprentissage au cœur de leur modèle** ; à la valorisation des circuits courts, du recyclage, du réemploi et de l'éco-conception. **Le développement de 50 premières manufactures est en cours de lancement en 2021.**

ÉCOLOGIE

SORTIR DU CONSTAT INDIVIDUEL POUR PASSER À L'ACTION COLLECTIVE

Ce rôle est particulièrement important à un moment où les débats sur l'effondrement et l'urgence écologique peuvent créer des formes de sidération conduisant à la paralysie et à l'inaction. **Le tiers-lieu agit en espace de médiation vers la transition**, dans lequel chaque citoyen, chaque acteur peut échanger avec ses pairs, se former, s'acculturer aux enjeux de la transition, proposer des pistes d'action et les expérimenter.

RÉDUIRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET RECONSTRUIRE DES BÂTIMENTS PLUS DURABLES

Depuis les squats, en passant par les friches culturelles et le mouvement d'occupation temporaire, les tiers-lieux interrogent nos manières de consommer l'espace et misent sur la réparation, la rénovation, la réhabilitation plutôt que la création ex-nihilo. Ancienne maison de retraite (Le Vesseaux-Mère en Ardèche), ancienne filature (La Filature à Louviers), ancienne gare (La Station à Saint-Omer), ancienne halle industrielle (Le Wip à Caen)... les tiers-lieux donnent une nouvelle vie à ces espaces à l'abandon.

DES ESPACES DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Les tiers-lieux se mobilisent pour la collecte, le réemploi et la réutilisation d'objets destinés à être jetés, à travers des événements de type repair cafés, ateliers de réparation d'objets par soi-même, ou l'intégration d'activités de recyclerie ou de ressourcerie. Les fablabs, makerspaces et hackerspaces proposent des ateliers de réparation d'objets numériques, partagent des ressources pour faire soi-même, distribuent des ordinateurs

réparés ou encore recyclent du plastique pour imprimer des objets en 3D. Ces fonctions créent des emplois locaux dédiés, engagés dans l'économie circulaire, grâce notamment à des contrats d'insertion.

1/3

DES TIERS-LIEUX SONT ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE ET DES PROJETS AUTOUR DU RÉEMPLOI, DU RECYCLAGE OU DE LA RÉPARATION D'OBJETS

12%

PROPOSENT UN ESPACE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS DE RESSOURCERIE ET DE RECYCLERIE

RECOMMANDATION PHARE

FAIRE DE 500 TIERS-LIEUX DES TÊTES DE PONT DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE

- Faire des tiers-lieux des partenaires des filières REP et renforcer les liens entre tiers-lieux et éco-organismes.
- Engager des expérimentations avec certaines filières (textile, numérique, électroménager...) autour des modèles de collectes, de réemploi, de recyclage.
- Lancer un programme de réemploi des outils numériques au sein des tiers-lieux, appuyé par des Services Civiques dédiés à l'animation et à la gestion de repair cafés et recycleries.

ALIMENTATION DURABLE

UN ENGAGEMENT CITOYEN DANS LES ENJEUX DE TRANSITION AGRICOLE

L'émergence des tiers-lieux nourriciers est un signe du besoin des citoyens de prendre part au renouveau des systèmes alimentaires, comme en témoigne également la mobilisation citoyenne autour du renouveau de la PAC (Politique agricole commune), à l'image de la plateforme « Pour une autre PAC ». Création de coopératives d'achats, mise en place d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), potagers partagés, voire installation collective d'agriculteurs, les tiers-lieux nourriciers invitent plus largement à questionner notre rapport à l'alimentation.

DE NOUVEAUX CADRES COOPÉRATIFS POUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Reconstruire une proximité est une des voies de revalorisation des métiers agricoles et est source d'innovation sociale et technologique. La dynamique des tiers-lieux nourriciers favorise également les évolutions de parcours dans le monde agricole. Pour faciliter l'installation agricole, les porteurs de projet mutualisent les moyens et privilégient les formes coopératives. Ils se dotent de cadres limitant les coûts d'accès au foncier (location, mise à disposition des terres, groupement foncier agricole) et les coûts d'achat de matériel (mutualisation, sécurisation des expérimentations grâce aux Contrats d'appui au projet d'entreprise en Coopérative d'activité et d'emploi).

UNE APPROCHE INCLUSIVE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Au sein des tiers-lieux, les publics bénéficiaires de l'aide alimentaire sont contributeurs, ils sont impliqués dans le fonctionnement du projet. Ils sortent d'une posture de bénéficiaires de l'aide alimentaire d'urgence et entrent dans une démarche plus large de montée en compétences, d'insertion sociale et d'émancipation individuelle.

UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE QUI PORTE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Les tiers-lieux nourriciers démontrent un grand potentiel pour faire passerelle entre des secteurs qui se côtoient peu, provoquer des coopérations sur un même territoire, impliquer les citoyens et structurer une véritable gouvernance alimentaire locale.

26%

PROPOSENT DES SERVICES DE RESTAURATION ÉTHIQUE, PRIVILÉGIANT LE BIO ET LES CIRCUITS COURTS

14%

ONT DES ACTIVITÉS DE CUISINE OUVERTE ET PARTAGÉE OU UNE DIMENSION FOODLAB

9%

SONT DE VÉRITABLES LABORATOIRES AGROALIMENTAIRES AVEC DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION AGRICOLE ET DES TERRES AGRICOLES PARTAGÉES

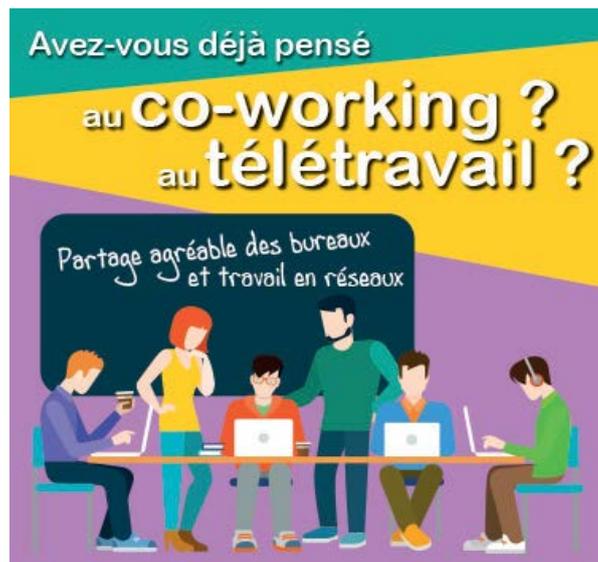
RECOMMANDATION PHARE

UN TIERS-LIEU PAR PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

- Renforcer les coopérations entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les acteurs locaux de l'alimentation et les tiers-lieux pour co-construire de nouveaux projets alimentaires territoriaux. Diffuser des modèles de démarches tiers-lieux auprès des collectivités engagées ou s'engageant dans des PAT.
- Inclure les tiers-lieux au sein des comités nationaux et régionaux pour l'alimentation.

(...)

Création d'un Tiers-Lieu



L'attractivité du territoire passe par une offre de services en adéquation avec les nouveaux modes de travail collaboratifs et dans des espaces mutualisés. Le Tiers-lieu répond à un besoin exprimé par les habitants, et sera le lieu identifié pour les acteurs et les services en matière de développement économique du territoire.

Qu'est-ce qu'un Tiers-Lieu ?

Un Tiers-Lieu est un espace professionnel constitué de bureaux privatifs et de salles communes mises à disposition des télétravailleurs salariés, indépendants ou nomades et d'entreprises. Ils peuvent en outre être utilisés à des fins sociales, culturelles, associatives, etc., et sont des lieux de partage et convivialité.

Un Tiers-Lieu économie au cœur de la Bastide de Villefranche de Rouergue

Le projet « Tiers-Lieu économie » de Villefranche s'inscrit dans l'optique présentée ci-dessus tout en valorisant l'action économique et l'entreprise par une implantation au cœur du Quartier prioritaire.

Le Tiers Lieu, installé dans un immeuble aménagé en bastide (réhabilitation) regroupera :

- un Espace tiers-lieu créé pour favoriser le télétravail, le co-working et l'émergence de starts up.
- la Direction du développement économique de Ouest Aveyron Communauté
- un Pôle entrepreneuriat regroupant le Guichet unique de la Création avec un espace « permanences de tous les acteurs de la Création », un espace « hébergement des jeunes entreprises – pépinière, hôtel d'entreprises », un centre de ressources
- un espace « formations » dédié pour les entreprises
- un espace « dynamiques et services interentreprises » en lien avec la démarche Dynéco
- un Fab-Lab (sur le site ou à proximité)

Les étapes de réalisation du projet

Le calendrier prévisionnel de ce projet prévoit une phase études jusqu'en juillet 2020, puis une phase travaux d'un an pour une ouverture en septembre 2021.

Un projet qui s'inscrit dans le dispositif Action Cœur de Ville

Le programme Action Cœur de Ville a l'ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à conforter le rôle de ces villes en tant que moteur de développement du territoire. Il vise à faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville.

Dans ce cadre, la commune de Villefranche de Rouergue et l'Intercommunalité ont signé une convention avec des partenaires financeurs et locaux : Caisse des Dépôts et Consignations, groupe Action Logement, ANAH, département de l'Aveyron, EPF d'Occitanie, Soliha Aveyron, PETR Centre-Ouest Aveyron, Association Sites et Cités Remarquables de France. Cette convention a été signée le 13 octobre 2018 pour une durée de six ans et demi maximum.

Ce plan est mis en œuvre par la collectivité et fédère des acteurs publics et privés, nationaux comme locaux. Il permettra de mettre en œuvre une stratégie de revitalisation de la bastide à court, moyen et long terme.

**Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines (extrait) –
Territoire en mouvement - n°34 - Raphaël Besson - 2017**

(...) 3.3. Diversité et fragilité du modèle économique des tiers-lieux

L'observation des tiers-lieux français et espagnols nous montre une diversité de modèles économiques. Dans les cas de La Casemate et des Athénées de fabrication, les modèles économiques dépendent encore largement de fonds d'amorçage publics. Mais ils tendent à se diversifier, à l'image du fab lab de Poblenu qui tire désormais des revenus des programmes éducatifs, des adhésions, des locations d'espaces et de la vente de produits et services. Le fab lab a notamment bénéficié de revenus issus de la commercialisation de la Fab Lab House et du kit Smart Citizen. Le modèle économique des laboratoires citoyens est assez différent de celui des Athénées de fabrication puisque seul le Campo de la Cebada a bénéficié de subventions publiques, la ville de Madrid ayant subventionné à hauteur de 40 000 € le projet lors de son lancement. Hormis cette exception, le modèle de fonctionnement des Laboratorios ciudadanos repose essentiellement sur une logique de don, de coopération et de troc de services. Il s'inscrit dans l'économie du partage et s'appuie sur la participation de citoyens, d'associations et de collectifs (Colectivo cultural C4C, La Colmena que dice, Los Cantamañanas, Zuloark, Basurama). Ponctuellement, les financements participatifs issus de la plateforme goteo.org permettent de financer des projets (mobiliers urbains et dôme géodésique du Campo de La Cebada, kits Smart Citizens). D'autres sources de revenus peuvent émaner d'appels à projets européens ou de prix, comme par exemple « Ars Electronica » remporté par le Campo de la Cebada (avec un gain associé de 10 000 €). Le modèle économique de TUBÀ repose sur les cotisations des partenaires, la location de bureaux de coworking, de salles de réunion et de créativité ainsi que sur les subventions de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (environ 25 % du financement global). Quant au tiers lieu des Grands Voisins, il bénéficie de la mise à disposition par la Mairie de Paris et la Mairie du 14^e arrondissement des espaces de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, en échange de l'entretien et de la sécurisation du site. Au-delà de cette mise à disposition, le modèle économique des Grands Voisins fonctionne essentiellement grâce aux subventions de l'association Aurore pour les hébergements d'urgence et la contribution aux frais de gestion des structures qui occupent des locaux.

Ce rapide aperçu des modèles économiques des tiers-lieux nous montre qu'il n'existe pas de « recette miracle » pour un succès économique pérenne des tiers-lieux. Les modèles économiques oscillent entre un modèle marchand privé et un modèle public gratuit, à l'image des Laboratoires citoyens qui fonctionnent essentiellement grâce à la participation généralisée et aux contributions gratuites des membres. Ces modèles économiques sont également hybrides et fonctionnent à partir de différentes sources de financements : prestations de service, revenus inhérents à l'utilisation des espaces (contributions, location des salles et des machines, événementiels...) et revenus liés à des subventions, des appels à projet, des financements participatifs, des adhésions et des cotisations. Les acteurs sont donc en phase de recherche et d'adaptation, face à un phénomène relativement récent et mouvant. Si cette diversité des modèles économiques des tiers-lieux n'est pas en soi problématique, elle interroge néanmoins sur le type et le niveau d'intervention attendu de la puissance publique. D'un côté, la dépendance aux financements publics ne doit pas être trop importante. Souvent, les tiers-lieux cessent leur activité au moment où les subventions publiques diminuent ou prennent fin. D'un autre côté, des tiers-lieux défendent l'idée d'une augmentation des subventions, au regard des externalités positives qu'ils produisent : revalorisation low-cost d'espaces publics dégradés, accès à une offre culturelle et de loisir, accès à la formation, initiation d'un dialogue renouvelé citoyens/administrations/entreprises/recherche, production d'innovations et de connaissances, revalorisation foncière et amélioration de l'image des lieux, etc. Certains tiers-lieux exercent un ensemble de missions et de services qui étaient traditionnellement assurés par les collectivités. Les laboratoires citoyens, par exemple, permettent de répondre à des situations socio-économiques graves et de compenser des carences de dotation, de financements publics et d'espaces publics.

Un dernier dilemme du modèle économique des tiers-lieux concerne le statut des biens et des services produits au sein de ces espaces. Les caractéristiques de ces biens (indivisibilité, non-rivalité, non-excluabilité) les rendent semblables aux biens communs et, par conséquent, irréductibles au statut de marchandise (Moulier-Boutang, 2008). Le caractère collaboratif des connaissances, des logiciels et de services produits qui émanent des tiers-lieux rend particulièrement difficile une participation financière aux projets (sous forme de royalties par exemple), et l'édification de règles de propriété intellectuelle contraignantes aurait pour conséquence d'amoinrir les dynamiques collaboratives, essentielles au fonctionnement des tiers-lieux. (...)